



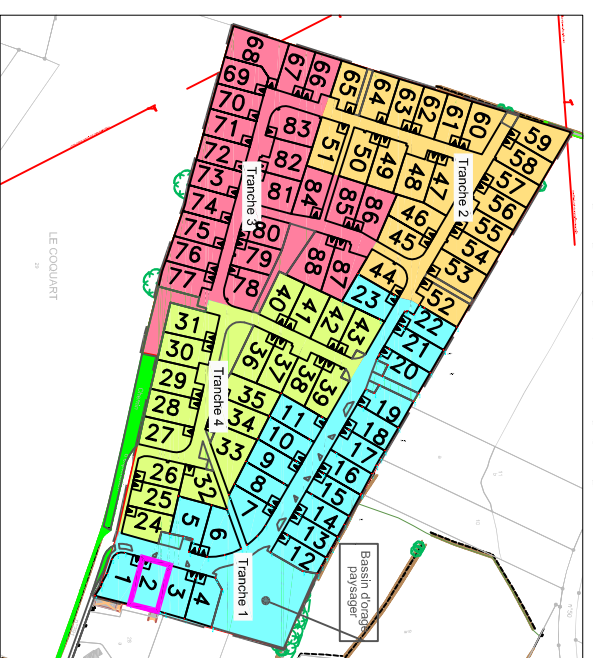
Lotissement "Arboria"

PLAN DE VENTE

LOT N° 2

Superficie : 380 m² env.

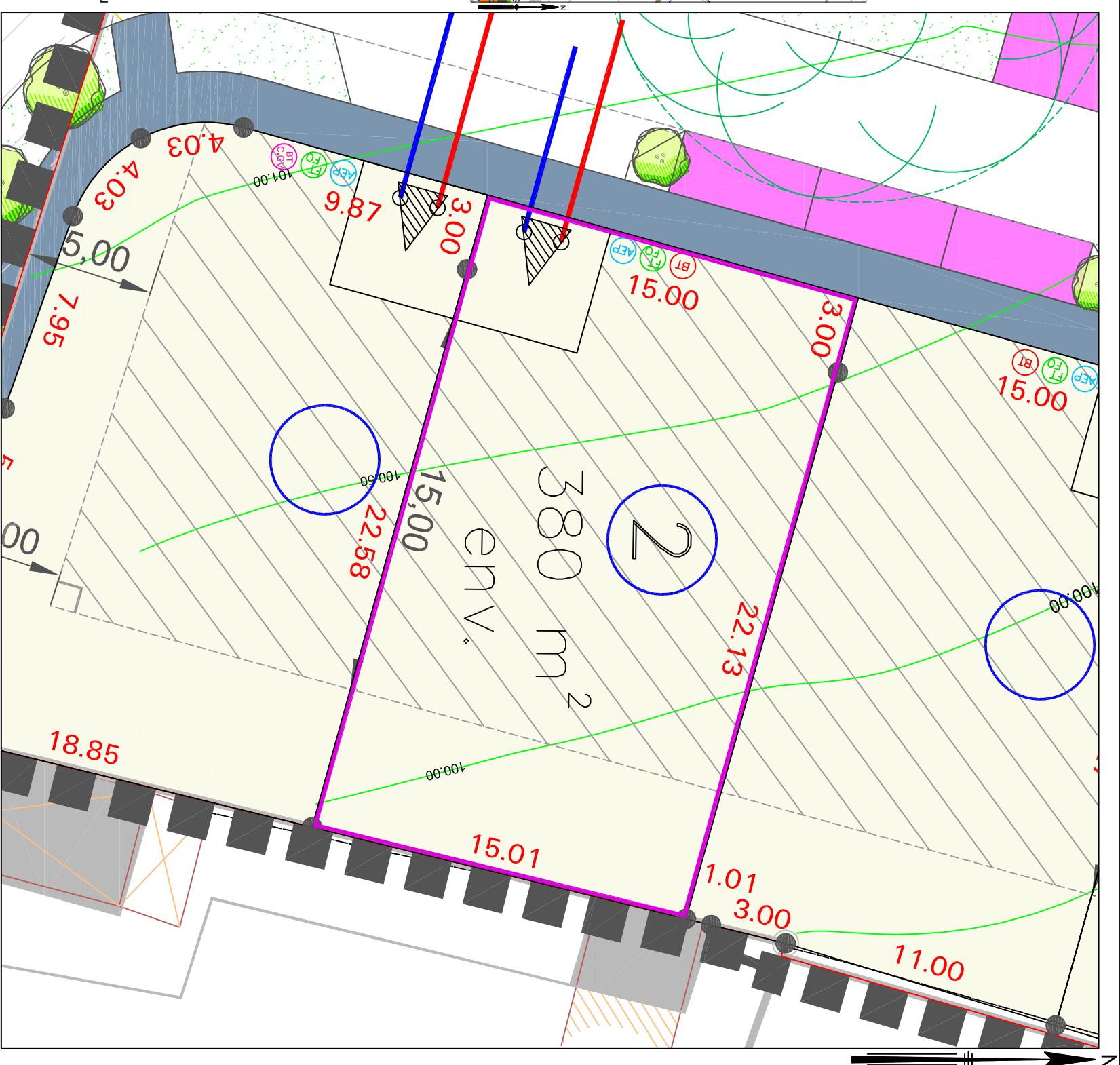
PLAN PROVISOIRE



LEGENDE DU PLAN DE COMPOSITION DU PERMIS D'AMENAGER :

- Périmètre du lotissement
- Limite tranches de travaux
- Surfaces cessibles
- Chaussée
- Voie partagée en sens unique
- Places de stationnement dans les espaces communs
- Trottoir
- Encoche pour implantation candélabre, positionnée en dehors du lot (position pouvant être ajustée en phase travaux)
- Espaces verts
- Surface de traitement différencié
- Cheminement piéton

- Bande plantée en domaine privé sur léger merlon par le lotisseur (3,00m)
- Zone non aedificandi hors travaux de clôtures
- Emprise du chemin d'exploitation n°291 (accès à la zone 1 AUE)
- Périmètre constructible de la construction principale hors zone de stationnement non close sur rue
- Servitude de surplomb de la ligne aérienne électrique (lot n°59)
- Sens d'orientation imposé du volume principal de la construction principale
- Aire de stationnement non close sur rue imposée en domaine privé correspondant à l'unique accès automobile du lot. Dimensions à respecter : largeur de 5,00m minimum/6,00m maximum x 5,00m de profondeur minimum
- Emplacement projeté pour le transformateur électrique HT/BT (à confirmer par ENEDIS)
- Rétention des eaux pluviales de 2 m³ minimum imposée sur chaque lot. (Travaux à la charge des acquéreurs du lot)
- Haie bocagère à planter sur merlon par le lotisseur (position, emprise et nombre des arbres donnés à titre indicatif)
- Arbres projetés (position et nombre donnés à titre indicatif)
- Arbres existants à conserver



- LEGENDE BORNAGE :**
- Bonne OGE
 - 29.00 : cote périmétrique approximative
- LEGENDE TOPOGRAPHIQUE**
- Courbe de niveau
 - Avant travaux VRD

- ECHELLE 1/200 - (Impression en A3)**
- Position des branchements issue des plans projet (Position approximative donnée à titre indicatif)
- Coffres électriques
 - Regard téléphonique et fibre optique
 - Citerneau d'eau potable
 - Boîte de Branchement Eaux Usées
 - Boîte de Branchement Eaux Pluviales